

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 19 décembre 2017

**N°248/12/2017 : OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR 2018**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.*

**Etaient présents** : 33

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

**Pouvoirs** : 10

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALON

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN



**Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi MACRON » a modifié la législation en matière d'ouvertures dominicales des commerces.

Un certain nombre de dérogations accordées au principe de repos dominical peuvent être accordées par le Préfet, ou par le Maire selon le cas.

La nouvelle législation impose au Maire, préalablement à la mise en place sur sa commune des ouvertures dominicales, de prendre l'avis du Conseil Municipal si le nombre d'ouvertures dominicales n'excède pas 5 jours, et également l'avis du Conseil Communautaire si les dérogations accordées sont comprises entre 6 et 12 jours.

La loi précise enfin que la liste des dimanches concernés par les ouvertures dominicales des commerces doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Dans ce cadre, Madame le Maire de Montauban, après avis notamment des chambres consulaires et de l'ODAC, a sollicité l'avis du Conseil Communautaire, afin de proposer les dates d'ouvertures dominicales des commerces pour 2018 suivantes :

- Dimanche 14 janvier 2018
- Dimanche 21 janvier 2018
- Dimanche 27 mai 2018
- Dimanche 17 juin 2018
- Dimanche 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Dimanche 2 septembre 2018
- Dimanche 14 octobre 2018
- Dimanche 11 novembre 2018
- Dimanche 2 décembre 2018
- Dimanche 9 décembre 2018
- Dimanche 16 décembre 2018
- Dimanche 23 décembre 2018

Considérant que le Conseil Communautaire du Grand Montauban, a donné un avis favorable à la proposition d'ouvertures dominicales pour 2018, par délibération du 5 décembre 2017,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser l'ouverture des commerces en 2018 pour les 12 dimanches mentionnés ci-dessus.

**ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 7 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 2.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le :

**26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

